LOT 01 AMENAGEMENT

Aménagement France Travail de PERSAN
Parc d'activités ZAC du Chemin Herbu
95340 PERSAN

CAHIER DES CLAUSES FONCTIONNEL ET TECHNIQUE

Maitre d'Ouvrage :
France Travail Ile de France
Immeuble Terra Nova II – 15 rue Henri Rol-Tanguy
93100 MONTREUIL

Maître d'œuvre : **HPCA** Bureau 3 – 50 boulevard de Stalingrad 06300 Nice P : **06 50 06 15 09** Mail : hpca.contact@gmail.com	**Bureau de contrôle :** **RISK CONTROL** 19 boulevard du Mont d'Est 93160 Noisy Le Grand **CSPS :** **ESPB** 57 avenue des Châtaigniers 93160 Noisy le Grand

SOMMAIRE

1. GENERALITES 4
1.1 OPERATION 4
1.2 PLANNING DE REALISATION 4
1.3 MONTANT DU MARCHE 5
1.4 REGLEMENTS ET NORMES 5
2. SPECIFICATIONS TECHNIQUES GENERALES 5
2.1 GENERALITES 5
2.2 RECONNAISSANCE ET CONTROLE DES SUPPORTS 6
2.3 MISE EN ŒUVRE ET CONSISTANCE DES TRAVAUX 6
2.4 DESSIN D'EXECUTION 10
2.5 NORMES ET QUALITES DES MATERIAUX 11
2.6 STOCKAGE ET POSE 15
2.7 CONTROLES ET ESSAIS 15
2.8 PROTECTION ET NETTOYAGE 15
2.9 MATERIEL DE CHANTIER – ECHAFAUDAGE 16
3. DESCRIPTION DES OUVRAGES 16
3.1 POSTE PROTECTION – INSTALLATION DE CHANTIER 16
3.1.1 INSTALLATION DE CHANTIER 16
3.2 POSTE PLATRERIE 16
3.2.1 CLOISONS PLEINES PLAQUES DE PLATRE 16
3.2.2 CLOISONS PLEINES PLAQUES DE PLATRE HYDROFUGE 16
3.2.3 CAROTTAGES 17
3.3 POSTE CLOISONS AMOVIBLES 17
3.3.1 CLOISONS AMOVIBLES 17
A) MODULES PLEINS 17
B) MODULES VITRES 17
3.3.2 BLOC PORTES DES CLOISONS AMOVIBLES 1 VANTAIL 18
3.3.3 BLOC PORTE VITREE 1 VANTAIL 18
3.3.4 BLOC PORTE 90 AVEC OCULUS 19
3.4 POSTE PEINTURE 19
3.4.1 PEINTURE MURALE 19
3.4.2 PEINTURE SUR BOISERIES 19
3.4.3 NETTOYAGE 20
3.5 POSTE REVETEMENT DE SOL 20
3.5.1 SOL PVC 20

3.5.2 TAPIS DE PROPRETE....20
3.5.3 BARRE DE SEUIL....20
3.5.4 MARCHES ESCALIER INTERIEUR....21
3.5.5 BANDES D'EVEIL DE VIGILANCE....21
3.5.6 PROTECTION DE SOL....21
3.6 POSTE CARRELAGE....21
3.6.1 FAIENCE MURALE....21
3.7 POSTE FAUX PLAFOND....21
3.7.1 DALLES FAUX PLAFOND 600x600....21
3.7.2 BARRIERE PHONIQUE....22
3.8 POSTE MENUISERIE....22
3.8.1 PLINTHES....22
3.8.2 BLOC PORTE 93....22
3.8.3 ORGANIGRAMME....23
3.8.4 MEUBLE DE CUISINE....23
3.8.5 MUR MOBILE....23
3.8.6 CLAUSTRA....24
3.9 POSTE STORES....24
3.9.1 STORES SCREEN....24
3.10 POSTE VITROPHANIE....24
3.10.1 VITROPHANIE CLOISONS AMOVIBLES....24
3.11 POSTE PLOMBERIE....25
3.11.1 PLOMBERIE....25
A) EVIER A ENCASTRER....25
B) VIDOIR....26
C) RESEAUX ET EVACUATIONS....26
3.12 POSTE SERRURERIE EN OPTION....26
3.12.1 RIDEAU METALLIQUE....26
4. BORDEREAU DE PRIX....26

1. GENERALITES

1.1 OPERATION

Cette opération correspond à **l'aménagement de l'agence France Travail de PERSAN.**
Cette agence comprend une surface à aménager de **800m².**
Ce chantier s'effectuera en une phase.

1.2 PLANNING DE REALISATION

Remise de l'offre : **conforme au RC**
Démarrage des travaux : décembre 2026
Fin des travaux : avril 2027

Le candidat prendra donc toutes les mesures nécessaires à la tenue du planning.
En cas de non-respect, il s'expose aux pénalités de retard décrites au CONTRAT fourni en même temps que le C.C.F.T.

Le candidat devra toutefois incorporer dans son offre un planning complet d'enchaînement des tâches qui lui incombent pour mener à bien cette opération. Ce planning devra être validé par le Maître d'œuvre.

Une pré réception sanctionnera les travaux d'installations avant la réception définitive. Tous travaux non exécutés ou mal exécutés par rapport au C.C.F.T. seront notifiés et communiqués au titulaire pour qu'il y remédie avant la réception définitive.

A la réception, les malfaçons feront l'objet de réserves. Le titulaire devra y remédier dans un délai précisé lors de cette réception.

Les réserves importantes à l'issue de la réception des travaux, perturbant le fonctionnement de l'agence, entraîneront des pénalités définies au CONTRAT.

Pour la réception des travaux, le titulaire du lot doit transmettre à ses frais, les plans de recollement pour chaque corps d'état, en 5 exemplaires à l'architecte. Cette prestation étant incluse dans les prix indiqués.

1.3 MONTANT DU MARCHE

Le présent lot est traité à prix global forfaitaire. Celui-ci doit être déterminé conformément aux plans de l'architecte d'intérieur et aux indications du présent document.
Les plans architecte d'intérieur et le présent DPGF descriptif ont pour but de renseigner le candidat sur l'ensemble des ouvrages à réaliser, mais ils ne sauraient en aucun cas traiter de tous les cas particuliers et de détails que le candidat par sa compétence professionnelle ne saurait ignorer.
Le candidat se rendra sur le site pour juger de sa position géographique, des particularités liées au voisinage, des sujétions particulières de circulation et de servitudes locales.
Il est donc bien entendu que le candidat s'est parfaitement rendu compte de l'importance de la nature des travaux à exécuter, lors de la visite et qu'il a suppléé par ses connaissances professionnelles par les renseignements dont il s'est entouré à un éventuel oubli du DPGF ou des plans. De ce fait, il ne pourra en aucun cas d'erreurs ou d'omissions prétendre à la majoration du prix global de son marché.

1.4 REGLEMENTS ET NORMES

La proposition de l'entreprise devra être conforme aux textes connus à la date de remise de son offre, ainsi qu'aux règles de l'art :
- Lois, décrets, arrêtés et circulaires ministérielles
- Normes AFNOR
- DTU du C.S.T.B.
- Publication U.T.E.
- Règles et recommandations interprofessionnelles pour couverture des garanties biennales par les compagnies d'assurances
- Tous les textes existants ou à venir au cours des travaux et ayant trait à ceux concernés par le présent lot
- Toutes modifications éventuelles survenues à ce jour devront être prises en compte.

2. SPECIFICATIONS TECHNIQUES GENERALES

2.1 GENERALITES

Le candidat doit prévoir toutes coupes, déchets, risques de casse, etc.… nécessaires au parfait achèvement des ouvrages.

Tous les ouvrages seront conçus pour résister sans déformation aux différences de température et de degré hydrométrique. Les ouvrages qui ne seront pas jugés recevables, soit comme fourniture, soit comme pose, seront immédiatement déposés et remplacés.
Tous les travaux seront conformes dans les qualités et conditions de mise en œuvre au D.T.U ainsi qu'aux normes, règlements français en vigueur.
S'il n'est pas prévu de compte prorata, chaque entreprise devra l'évacuation de ses gravats et son nettoyage de fin de chantier.

2.2 RECONNAISSANCE ET CONTROLE DES SUPPORTS

Avant toute intervention, le candidat du présent lot vérifiera l'ensemble des supports devant recevoir ses ouvrages, et signalera à l'architecte et aux autres corps d'état intéressés toutes les défectuosités ou malfaçons qu'il aura pu constater.
Après acceptation des supports, le candidat sera seul responsable et aura à sa charge tous travaux de remise en conformité, car en aucun cas, il ne devra poser ses ouvrages sur ou contre des supports défectueux.

2.3 MISE EN ŒUVRE ET CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les fournitures sont mises en œuvre conformément aux règles de l'art.
Les tolérances admises aux D.T.U. ne devront jamais être atteintes.
Tous les ouvrages confectionnés dont l'exécution est négligée seront rigoureusement refusés.

Particularités :

Pour le poste Maçonnerie / Plâtrerie :
Le candidat exécute à ses frais dans ses sols et revêtements, les percements et raccords nécessaires pour les besoins des différents corps d'états.

Pour le poste Cloisonnement :
Les parements sont parfaitement dressés de manière qu'il ne reste ni trace de sciage, les rives bien droites et sans épaufrure, l'ensemble parfaitement poncé. Les assemblages sont parfaitement ajustés. Les panneaux sont embrevés avec soins. Les ouvrages sont posés avec la plus grande exactitude et aplomb parfait à leur emplacement défini par les plans. Pose de toutes cales et étrésillons provisoires pour empêcher leur déformation du fait des enduits ou calfeutrements. Les arrêtes risquant d'être dégradées sont protégées par des fourrures provisoires.
Sont inclus dans la prestation de l'entreprise :
- L'implantation et le traçage du développé de la cloison

- La fourniture et la mise en œuvre des cloisons y compris accessoires, protections, façons diverses
- Les couvre joints
- Les fournitures, pose, dépose et enlèvement du matériel d'exécution
- Le nettoyage et l'enlèvement des gravois
- Les réparations des défauts localisés, conformément à l'article 4.62 du DTU 25.31
- La protection complémentaire par scotch industriel des profils qui risquent de souffrir en cours de chantier.

Pour le poste Peinture :

Les travaux de peinture, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, qui auraient eu à souffrir du comportement atmosphérique pendant l'exécution ou le séchage, seront refusés, et le candidat du présent lot en doit la réfection sans indemnités.
Les lignes de repérage, tracées ou battues au cordeau, les dessins au crayon ou à la craie, sont supprimées par un grattage ou un ponçage soigné.
Si les couches dues ne couvrent pas parfaitement les surfaces peintes et ne dissimulent pas complètement les rebouchages, il sera demandé, sans indemnité, les couches supplémentaires nécessaires.
Tous travaux préparatoires tels qu'égrenage, ponçage à l'abrasif et à l'eau, rebouchage, calfeutrage, masticage, etc.…dont il n'est pas fait mention ci-après, sont faits avec le plus grand soin, afin que les peintures soient parfaitement unies sur les totalités des surfaces.
L'attention du candidat est tout spécialement attirée sur l'importance de l'époussetage des fonds pour une bonne exécution des travaux de peinture. A cet effet, l'époussetage n'est effectué soigneusement que toutes les fois où il est nécessaire pour mener les surfaces à une propreté parfaite.
Il exécute à ses frais des surfaces de références.
Les peintures sont choisies par le Maître d'œuvre dans la gamme des échantillons qui lui sont proposés. Chaque local peint est réalisé à l'aide de ces coloris dans la finition préconisée, étant précisé qu'il peut être demandé pour un même local, différentes teintes pour les parois, les plafonds, les huisseries, les ouvrants, les portes.
Sont inclus dans la prestation de l'entreprise :
- La protection du plafond, moquette et bâtis
- Les fournitures, pose, dépose et enlèvement de matériel d'exécution.
- Le nettoyage de l'enlèvement des gravois
- La réparation des défauts localisés conformément à l'article du DTU.

Le candidat se reportera au DPGF descriptif des autres corps d'états pour connaître la nature des ouvrages à peindre.
Les raccords nécessités par suite de travaux exécutés par les différents corps d'état, après exécution des travaux de peinture, sont exécutés par le candidat du présent lot. Les frais en résultant sont supportés par le candidat responsable de la nécessité du raccord.

Pour le poste Sols Souples :
La mise en œuvre doit être réalisée conformément aux prescriptions du DTU en vigueur.
Le support doit être plan, lisse, sec et sain.
La température du support et de l'atmosphère doit être au moins égale à +12° C.
Collage à l'aide d'une émulsion acrylique préconisée par le fournisseur.
Sont inclus dans la prestation de l'entreprise :
Le candidat doit toutes les coupes des revêtements de sol nécessaires au droit des murs, cloisons, canalisations, huisseries, etc.… la dépose, le repérage et la repose des portes qui sont nécessaires à l'exécution de ses travaux, le nettoyage des sols des locaux à revêtir à chacune de ses interventions.
Après pose, il doit l'enlèvement des déchets et emballages de ses matériaux. Il est responsable de tous les dégâts qu'il provoque aux ouvrages des autres corps d'états (tâche de colle, marques de doigts sur les portes, etc.…)
Tous les lès présentant des défauts lors de la réception (tâches indélébiles, brûlures, etc.…) seront remplacés avec toutes les conséquences relatives.
Au jour fixé pour la réception, le candidat remet, en double exemplaire, une notice d'entretien, rédigée en français, des revêtements de sol qu'il a posé.

Pour le poste Faux Plafond :
La mise en œuvre des ouvrages prévus, quel que soit leur type, leur nature et le genre de la structure, plancher ou charpente auxquels ils sont attachés, est réalisée selon les prescriptions des DTU et avis techniques qui les concernent ainsi que dans le respect du règlement de sécurité contre l'incendie.
Sont inclus dans la prestation de l'entreprise :
- Les études, calculs, tracés, dessins de fabrication et de détail des ouvrages.
- La vérification de la conformité de l'ossature et des matériaux choisis par rapport aux prescriptions réglementaires notamment à celles relatives aux risques d'incendie et aux prescriptions contractuelles de résistance, de non soulèvement, d'adaptation à l'hygrométrie des locaux et d'isolations acoustiques.
- la fourniture et la pose des ossatures métalliques et des dispositifs de fixation y compris toutes sujétions pour les encombrements dus aux gaines, câbles et luminaires.
-la fourniture et la pose des panneaux, dalles ou autres éléments constituant les ouvrages proprement dits y compris tous systèmes d'accrochage, de fixation, de liaison (tiges filetées, clips, coulisseaux, glissières, etc) ainsi que tous les profilés d'habillage en rives.
- la protection des ouvrages métalliques
- toutes les découpes et réservations pour incorporation des éléments fournis par les différents corps d'état (électricité, chauffage, ventilation, conditionnement, détection incendie, sonorisation…)

Pour le poste Menuiserie :
Les parements sont parfaitement dressés de manière à ce qu'il ne reste de trace de sciage.
Les assemblages sont parfaitement ajustés. Les panneaux sont embrevés avec soins.
Les ouvrages sont posés avec la plus grande exactitude et aplomb parfait à leur emplacement défini par les plans.
Pose de toutes cales et étrésillons provisoires pour empêcher leur déformation du fait des enduits ou calfeutrements. Les arrêtes risquant d'être dégradées sont protégées par des fourrures provisoires.
Tous les ouvrages confectionnés dont l'exécution est négligée et dans lesquels il est employé des bois viciés ou non suffisamment secs sont rigoureusement refusés.
Tous les bois sont dégraissés, brossés, poncés et époussetés avant traitement.
Tous les ouvrages en bois, sauf ouvrages pré peint, sont imprimés avant la pose sur toutes leurs faces par le présent lot. Le candidat s'interdit de poser ses ouvrages sans que ceux-ci soient imprimés.
Les huisseries seront mises en place avant le montage des cloisons.
Sont inclus dans la prestation de l'entreprise :
- La pose de blocs portes dans les cloisons ainsi que toutes les fixations nécessaires sur les ouvrages des autres corps d'état sont dues au présent lot quel que soit leur type.
Les fourrures, taquets, douilles, pattes, rails, etc.…, dont la mise en place doit être faite lors de la réalisation des ouvrages des autres corps d'état sont fournis, accompagnés des instructions nécessaires en temps utile à le candidat chargé de l'exécution des ouvrages dans lesquels ils sont à incorporer.
Les revêtements, arrêtes et angles de portes seront soigneusement protégés de tous chocs. Les portes dont les revêtements seront rayés, épaufrés, déformés, seront refusées et le candidat devra le remplacement à ces frais. A la réception, tous les ouvrages qui présenteraient un commencement de voilage seront remplacés.
Pour tous les ouvrages, accessoires et quincailleries en alliage léger qui risquent de souffrir en cours de chantier, il est prévu une protection complémentaire par scotch industriel.
L'enlèvement de cette protection et le premier nettoyage sont exécutés par le présent lot.
Tous les autres ouvrages en métaux ferreux seront protégés contre la corrosion par le présent lot par application d'une couche de minium de plomb après dégraissage, décalaminage et brossage.
Au titre du présent lot, sont dus tous les compléments d'étanchéité et de calfeutrements nécessaires pour obtenir une étanchéité parfaite.

Pour le poste Menuiserie extérieure :

Le candidat doit tous les joints nécessaires pour assurer l'étanchéité de ses propres ouvrages ainsi que l'étanchéité entre ses ouvrages et les autres éléments de Maçonnerie ou autres.

Pour le poste Store :
Le candidat doit les fixations adaptées aux matériaux existants et au profil des châssis et embrasures.
Le candidat est responsable des dégradations dues aux fixations.
Après la pose, il doit l'enlèvement des chutes, emballages de ses matériaux.

Pour le poste Carrelage :
Une règle rigide de 2,00 m de longueur posée en tous sens ne devra pas accuser d'écarts supérieurs à 1mm.
L'alignement des joints ne devra pas accuser à la règle de 2, 00 m des différences supérieures à 0,5 mm en plus des tolérances de calibrage.
L'écart entre le niveau fini des sols minces et les revêtements du présent lot ne sera pas supérieur à 2 mm. Aucun désaffleurement entre deux carreaux contigus ne sera toléré.
Sont inclus dans la prestation de l'entreprise :
Fourniture et mise en œuvre du carrelage et de la faïence y compris accessoires, protection, façons diverses.
Le candidat du présent lot doit toutes les recharges, recoupes, piquages, ragréages, dégraissages etc. nécessaires à la réalisation des ouvrages.
Les percements et raccords nécessaires pour les besoins des différents corps d'état. Il s'assure que les canalisations traversant ses ouvrages sont bien munies de fourreaux et signale, en temps utile, les fourreaux manquants.
Les joints d'étanchéité en mastic étanche.

2.4 DESSIN D'EXECUTION

Le candidat doit établir suivant les pièces du projet, les dessins d'ensembles et de détails nécessaires côtés avec le plus grand soin et portant l'indication détaillée des assemblages.
Sur les dessins doivent en outre figurés les ouvrages des autres corps d'état sur lesquels ou avec lesquels les ouvrages du présent lot sont en contact.
Il est tenu compte de toutes les fournitures et façons nécessaires pour la liaison avec ces ouvrages.
Les dessins sont soumis à l'approbation du Maître d'œuvre avant toute fabrication.

2.5 NORMES ET QUALITES DES MATERIAUX

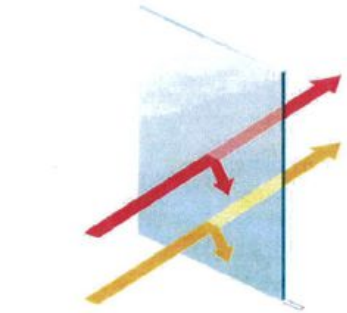
Pour l'ensemble des lots, les ouvrages seront exécutés conformément aux normes en vigueur et l'avis technique du CSTB.

Particularités :

Pour le poste Cloisonnement :
Les règles professionnelles reconnues par l'AFAQ pour la conception, la fabrication et la mise en œuvre des cloisons amovibles à structure métallique, (S 10980) SNFA-01-81 devront être respectées ainsi que les procès-verbaux du CSTB qui devront être fournis avant signature du marché.
Isolation phonique : 42 dBa
Réaction au feu : M1

LUMIERE	
Transmission	89
réflexion	8

ENERGIE	
Facteur solaire	79
Réflexion	7



PROPRIETES THERMIQUES (EN 673)	EN 673
Coeff. Ug	5.6

PROPRIETES LUMINEUSES (EN 410)	EN 410
Transmission lumineuse	89
Réflexion lumineuse	8
Réflexion lumineuse interne	8
Indice de rendu des couleurs - RD65	98

PROPRIETES ENERGETIQUES	EN 410	ISO 9050
Facteur solaire	79	78
Réflexion énergétique	7	7
Transmission énergétique directe	74	72
Absorption énergétique totale	19	21
Coefficient shading	0.91	0.9
Transmission des UV	0	
Schattenfaktor (DE)		98.0

AUTRES PROPRIETES	
Résistance au feu	NPD
Réaction au feu	NPD
Résistance aux balles	NPD
Résistance aux effractions	P1A - P2A
Résistance à l'impact d'un pendule	1B1
Isolation au bruit aérien direct(Rw (C;Ctr) - EN 12758)	33 (-1, -4)

Pour le poste Peinture :
Les produits finis et semi-finis sont choisis dans la classe des produits de marque de réputation solidement établie. Les emballages sont munis de leurs étiquettes d'identification.
L'utilisation de ces produits implique leur application suivant les conseils et sous surveillance des fabricants de peinture, ceux-ci engagent de ce fait, leur pleine et entière responsabilité.
Les produits employés sont accompagnés de leur fiche technique. Le candidat assume les responsabilités des critères d'aptitudes et d'emploi, des produits qu'il confectionne sur le chantier.

Exigences HQE :

¤ *Peinture bureaux, salles de réunions et circulations :*
L'ensemble des peintures et vernis d'intérieur devra respecter la teneur limite en COV définie par la directive UE (2010) pour les catégories concernées.
Ecolabel européen pour les peintures.
La classe d'émissions de ces peintures sera A+ au sens de l'arrêté du 19 avril 2011.
Haute performance de réflexion lumineuse des peintures murale.

¤ *Peintures locaux humides :*
L'ensemble des peintures et vernis d'intérieur devra respecter la teneur limite en COV définie par la directive UE (2010) pour les catégories concernées.
Classe de résistance à l'abrasion humide de classe 1 ou de classe 2 selon NF 13300 : peinture lessivable.
La classe d'émissions de ces peintures sera A+ au sens de l'arrêté du 19 avril 2011.

¤ *Peintures boiseries :*
L'ensemble des peintures et vernis d'intérieur devra respecter la teneur limite en COV définie par la directive UE (2010) pour les catégories concernées.
La classe d'émissions de ces peintures sera A+ au sens de l'arrêté du 19 avril 2011.

Pour le poste Sols Souples :
Les revêtements respectent au minimum des classements U4-P3 pour les PVC. La réaction au feu est obligatoirement M4.

CORRESPONDANCE UPEC / PEI

U2 <-> PEI II		U2S <-> PEI III	
	U3 <-> PEI IV		U3S <-> PEI V
U4 <-> HC (grès cérame ou grès étiré brut hors classement PEI)			

CLASSEMENT UPEC DES LOCAUX SELON LES CRITÈRES D'USAGE*									
LOCAUX	Classement UPEC des locaux				LOCAUX	Classement UPEC des locaux			
MAISONS INDIVIDUELLES					**BÂTIMENTS CIVILS OU ADMINISTRATIFS, PUBLICS OU PRIVÉS**				
Entrée, séjour, couloir, escalier	U2S	P2	E1	C0	Bureau collectif	U3	P3	E1	C0
Cuisine	U3	P2	E2	C2	Salle de réunion, salle de conférence	U3	P2	E1	C0
Salle de bains	U2	P2	E3	C1	Salle publique de réunion	U3S	P3	E1	C1
Chambre	U2	P2	E1	C0	Restaurant d'entreprise	U3S	P3	E1	C1
Balcon, loggia, terrasse	U3	P3	E3	C2	Salle polyvalente	U3S	P3	E2	C1
IMMEUBLES COLLECTIFS					Hall public de circulation (gare,...)	U4	P3	E3	C1
Hall d'entrée	U4	P2	E2	C0	Cuisine collective et annexes :				
Couloir, palier d'étage, escalier	U3	P2	E1	C0	- pour utilisation modérée ou normale	U4	P3	E3	C2
Espaces extérieurs : coursive, escalier, seuil d'entrée	U4	P3	E3	C2	- pour utilisation intense	U4	P4S	E3	C2
BÂTIMENTS COMMERCIAUX					**BÂTIMENTS HOSPITALIERS**				
Magasin à faible fréquentation	U3S	P2	E2	C1	Cabinet de toilettes, sanitaires collectifs	U3	P3	E2	C2
Magasin à moyenne fréquentation	U4	P3	E3	C2	Chambre de type courant	U3	P3	E3	C2
Commerce d'alimentation, café-bar	U4	P3	E2	C2	Salle d'examens, salle de soins	U4	P3	E3	C3
Hypermarché	U4	P4S	E3	C2	Accueil, salle d'attente	U4	P4	E3	C2
Galerie marchande de centre commercial (sans matériels d'entretien lourds)	U4	P3	E3	C2	Salle d'opération, d'examen radiologique	U4	P3	E3	C3
					Laboratoire d'analyses	U4	P3	E3	C3

** Extrait du cahier 2999 du CBTS*

Ils sont de surface uniforme et sont exempts de tous défauts préjudiciables à leur aspect, à leur emploi.
Les lès sont de même tonalité entre eux, aucune dégradation à cette clause n'étant admise.
Les bandes métalliques de raccordement sont sans défaut sur toute leur longueur mise en œuvre. Elles sont percées et fraisées.
Les contraintes acoustiques requises pour les revêtements sont :
- L minimum du revêtement aiguilleté des bureaux et locaux assimilés : 19 dB ()
- L minimum du revêtement PVC des locaux revêtus : 7 dB ().

Pour le poste Menuiserie :
Les ouvrages du présent lot seront exécutés conformément aux normes en vigueur :
- Avis techniques du CSTB
- Les panneaux stratifiés doivent être **M2**
- Les blocs portes des locaux à risque tel que archives, stock porteront le label C.T.B et seront **C.F 1/2h** muni de ferme porte conforme PMR.
- Les blocs portes des Espaces d'Attentes Sécurisé porteront le label C.T.B et seront **C.F 1h** et muni de ferme porte conforme PMR.
- les blocs portes des sanitaires et locaux techniques seront **acoustique 39dB** et muni de ferme porte conforme PMR.

- les portes palières **P.F 1/2h** seront prévue avec ventouse, fermes porte conforme PMR et serrure de condamnation 3 points toutes suggestion de quincaillerie.

Les bois mis en œuvre devront répondre aux caractéristiques suivantes :
- Être de première qualité pour la menuiserie, être au droit fil, exempts de piques, gélivures, pourritures, échauffements, fentes, nœuds vicieux ou autres défauts
- Les bois employés seront des bois « sec à l'air ». Les menuiseries en bois résineux seront en sapin du Nord. Les ouvrages en bois dur et exotique seront des meilleures provenances.
- Les nœuds de résineux devront être isolés à la gomme laque.
- Les fonctionnements des différentes menuiseries et quincailleries seront doux et silencieux, ne devant exiger d'efforts anormaux de la part des usagers et conforme règlementation accessibilité PMR.
- Les bois mis en œuvre respectent l'arrêté du 2 juin 2003

Exigences HQE :
Les bois mis en œuvre doivent être d'essence naturellement durable, sans traitement préventif, pour la classe de risque concernée OU traités par un produit certifié CTB P+ adapté à la classe de risque.

Pour le poste Menuiserie extérieure :
Les performances des châssis devront satisfaire aux exigences définies pour chaque type d'ouvrage en ce qui concerne :
- L'étanchéité à l'air : A3
- L'étanchéité à l'eau : E.3
- La résistance mécanique : V.2

Les tôleries aluminium posées à l'extérieur devront être convenablement fixées et munies de rondelles anti-vibratiles pour éviter toute vibration sous les effets du vent ou de la pluie.
La quincaillerie apparente et ses accessoires seront obligatoirement du ton de la menuiserie existante (visserie comprise).
Toutes les visseries et boulonneries seront inoxydables.
Les fixations entre ouvrages de verrière et éléments de structure Charpente seront assurées par pattes, équerres, douilles filetées, cheville à expansion et à l'exclusion des fixations par pistolet à cartouches.

Pour le poste Stores :
Stores à rouleau tissus screen
Les boîtiers sont constitués d'un profilé d'acier ou d'aluminium eu U.
La barre finale sera constituée d'un profilé en acier ou en aluminium émaillé au four.

Pour le poste Plomberie :

L'Entreprise devra se conformer intégralement à la réglementation et aux normes en vigueur.

2.6 STOCKAGE ET POSE

Les matériaux seront stockés à l'abri des intempéries dans un endroit sec et ventilé, désigné lors de la première visite de chantier et sera indiqué au compte rendu.
Toutes les précautions seront prises par l'entreprise pour maintenir les stockages de matériaux au sec et au degré d'humidité recommandé par le fabricant.
Préalablement à la mise en dépôt, les aires de stockage seront nettoyées et débarrassées de tous gravois et détritus, balayées par les soins du candidat.
Le stockage de matériaux se fera en considération des surcharges admissibles sur les planchers et dallages, la répartition des charges étant subordonnée à l'accord de l'ingénieur structure et du bureau de contrôle.
Le stockage des matériaux ne doit pas entraîner une gêne, en ce qui concerne l'organisation des surfaces de stockage eu égard de l'exploitation du chantier par les autres entreprises.

2.7 CONTROLES ET ESSAIS

Le candidat est tenu de se soumettre aux contrôles, vérifications, essais imposés par :
- Les règlements en vigueur
- Les DTU cahier du CSTB
- Le maître d'œuvre ou le maître d'ouvrage
- Le bureau de contrôle

Les frais afférents à ces opérations sont à la charge du candidat. Dans tous les cas, les essais sont sanctionnés par un procès-verbal d'essai ne pouvant en aucun cas être considéré comme procès-verbal de réception des travaux.

2.8 PROTECTION ET NETTOYAGE

L'entreprise devra mener l'exécution de ses prestations dans le strict respect des ouvrages exécutés préalablement à son intervention ou existants conservés.
Protection par bâches, film polyane, papier kraft ou toutes autres dispositions compatibles avec les ouvrages à préserver.
Les détériorations d'ouvrages finis dues à l'inobservation des clauses du présent article entraîneraient la remise en état de ceux-ci aux frais exclusifs de l'entreprise du présent lot.
Le candidat doit l'évacuation des gravats, chutes, déchets et emballages.

A l'issue des travaux, le candidat titulaire doit le nettoyage des pièces où il a travaillé.

2.9 MATERIEL DE CHANTIER – ECHAFAUDAGE

Le candidat doit mettre à disposition sur le chantier tous les matériels qu'il juge utiles à l'exécution de ses travaux. Néanmoins, le coordonnateur SPS réserve le droit de demander la mise en service de matériel plus conséquent s'il juge que celui qui est sur le chantier ne répond pas aux normes de sécurité.

3. DESCRIPTION DES OUVRAGES

3.1 POSTE PROTECTION – INSTALLATION DE CHANTIER

3.1.1 INSTALLATION DE CHANTIER

- Installation de chantier conforme au CSPS
- Mise en place de la base vie conformément au programme du CSPS, inclus son déplacement selon avancement du chantier.
- nettoyage du chantier

Localisation : ensemble des zone travaux

3.2 POSTE PLATRERIE

3.2.1 CLOISONS PLEINES PLAQUES DE PLATRE

- Création de cloisons en plaques de plâtre constituées de parements en plaques de plâtre à peindre, sur ossature et remplissage par panneaux semi-rigide de laine minérale, épaisseur 98mm environ.
- Pose toute hauteur du sol à la dalle béton
- Pose d'un calicot et 1 passe d'enduit sur les joints

Localisation : Local informatique, (Cf. plans d'aménagement)

3.2.2 CLOISONS PLEINES PLAQUES DE PLATRE HYDROFUGE

- Création de cloisons en plaques de plâtre constituées de parements en plaques de plâtre à peindre hydrofuge, sur ossature et remplissage par panneaux semi-rigide de laine minérale, épaisseur 72mm environ.
- Pose toute hauteur du sol à la dalle béton
- Pose d'un calicot et 1 passe d'enduit sur les joints

Localisation : local ménage, (Cf. plans d'aménagement)

3.2.3 CAROTTAGES

Carottages dans la dalle béton pour le passage des câbles, réseaux et gaines.
- Carottage de 10 cm de diamètre pour l'électricité et la plomberie : 5 carottages à prévoir

Localisation : (Cf. plans d'aménagement)

3.3 POSTE CLOISONS AMOVIBLES

3.3.1 CLOISONS AMOVIBLES

A) MODULES PLEINS

Cloisons amovibles constituées :
- **Ossature :** en aluminium avec lisses apparentes laquées – épaisseur 80mm minimum coloris blanc RAL 9010.
- **Panneaux :** Panneaux en plaques de plâtre, revêtement PVC. Gamme et coloris blanc cassé. Poteaux métalliques, couvre joints.
- **Remplissage :** Panneaux pleins classée au feu M1 et isolation en panneaux semi rigide de laine de roche.
- **Acoustique :** Isolation phonique minimum 40dB. Indice d'affaiblissement acoustique pondéré suivant EN ISO 717-1.
- **Eléments de finition :** par profil adapté en aluminium laqué blanc et éléments de jonction entre différents types de cloisons en blanc. Certificat CERF, attestant disponibilité du produit. PV acoustique.
- La pose sera effectuée après la pose du revêtement de sol et le plafond en dalles
- Hauteur : du sol au faux plafond.
- Protection du sol PVC par un film polyane

Localisation : Cf. plans d'aménagement

B) MODULES VITRES

Cloisons vitrées constituées :
- **Ossature :** lisse haute et basse en aluminium laqué – épaisseur 80mm environ coloris blanc RAL 9010.
- **Eléments vitrés :** Type STADIP 44/2 selon hauteur
- **Acoustique :** Norme ISO 717-1 – panneau vitré avec affaiblissement acoustique 30DB minimum
- **Eléments de finition :** par profil adapté entre différents types de cloisons et élément de jonction. Certificat PV acoustique.
- Hauteur du vitrage : du sol au faux plafond.
- **supplément pour SAS** :

* Verre sécurit

Localisation : Cf. plans d'aménagement.

3.3.2 BLOC PORTES DES CLOISONS AMOVIBLES 1 VANTAIL

- **Bloc porte :** 1 vantail dimension 90 toute hauteur
- **Huisserie :** en aluminium laqué – coloris blanc RAL 9010
- **Paumelles :** 4 en aluminium laqué blanc
- **Porte :** épaisseur 40mm, âme pleine, finition stratifié 2 faces chêne clair à file horizontal. Référence à valider sur présentation échantillons
- **Rosaces et béquilles** doubles solidaires en inox, finition satiné, béquille : diam 19mm, rosace diam 53mm ressort de rappel, carré de 7 mm fendu avec support laiton, fixation invisible, cylindre profilé double entrée
- **Acoustique du bloc porte :** Isolation phonique de 39 dB. Indice d'affaiblissement acoustique pondéré suivant EN ISO 717-1. Joint iso phonique en partie basse.
- **Poignée :** Cf photo ci-dessous
- **Béquilles doubles sur rosace ronde -** Acier inox 202 brossé. Montage solidarisé sous rosace métallique. Pour serrures axe à 50 mm. Ressort de béquille. Pour porte d'épaisseur : 38 à 55 mm.



- **Butée de porte** à chaque porte. Cf photo ci-dessous



Butée de sol chromé velours JAZZ

Localisation : Portes n° 7 à 14, 17 à 28 Cf. plans d'aménagement.

3.3.3 BLOC PORTE VITREE 1 VANTAIL

- **Bloc porte** : 1 vantail dimension 90 toute hauteur
- **Huisserie** : en aluminium laqué – coloris blanc RAL 9010
- **Paumelles** : 4 en aluminium laqué blanc
- **Porte** : vitrée
- **Rosaces et béquilles** doubles solidaires en inox, finition satiné, béquille : diam 19mm, rosace diam 53mm ressort de rappel, carré de 7 mm fendu avec support laiton, fixation invisible, cylindre profilé double entrée
- **supplément pour porte** sur contrôle d'accès :

* Pose d'un bandeau ventouse toute hauteur
* Pose d'un ferme-porte à glissière
* Serrure à rouleaux

Localisation : Porte n° 01 à 05, 06 et 15 Cf. plans d'aménagement.

3.3.4 BLOC PORTE 90 AVEC OCULUS

- **Bloc porte :** 1 vantail dimension 90 toute hauteur
- **Porte :** à âme pleine épaisseur 40mm, finition stratifiée chêne clair à fil horizontal, paumelles, compris :
- garniture de commande, demi-cylindre,
- ferme porte, technologie pignon et crémaillère, force réglable par déplacement de l'appareil ou sur le bras, bras homologué type compas, conforme à la norme EN 1154, conforme pour accessibilité PMR
- **Huisserie :** en bois, finition à peindre.
- **Butoir de porte** à visser, en aluminium, diam corps : 30mm, diam corps + caoutchouc 40mm.
- **oculus** de 1200x400mm
- **supplément pour portes** sur contrôle d'accès :

* Pose de poignées de tirage
* Pose d'un ferme-porte à glissière
* Serrure à rouleaux

Localisation : Porte n° 19 Cf. plans d'aménagement

3.4 POSTE PEINTURE

3.4.1 PEINTURE MURALE

- **Supports :** Mur, maçonnerie, poteaux, poutres, plinthes etc. Cloisons plâtre, soffites et encoffrements.
- **Type de peinture :** Acrylique
- **Couleur privilégiée :** Blanc RAL 9010, référence dito peinture existante
- **Autres couleurs référencées :** Bleu Azur RAL 5009, ARUM (bleu PANTONE 659M, corail PANTONE 486M, jaune PANTONE 1215M)
- Egrenage à sec, 1 couche d'impression, enduit 2 passes, ponçage au papier de verre très fin à sec, époussetage, application de 2 couches de peinture.

Localisation : Sur les nouvelles cloisons en plaques de plâtre, dans l'espace détente, ainsi que dans le hall.

3.4.2 PEINTURE SUR BOISERIES

- **Supports :** Sur l'ensemble des nouvelles plinthes bois et bâtis des portes
- **Type de peinture :** Acrylique.
- **Couleur :** Blanc RAL 9010
- Egrenage à sec, 1 couche d'impression, enduit 2 passes, ponçage au papier de verre très fin à sec, époussetage, application de 2 couches de peinture.

Localisation : (Cf. plans de revêtements muraux)

3.4.3 NETTOYAGE

Nettoyage général avant réception incluant :

- L'enlèvement du polyane
- Nettoyage du sol en PVC
- Nettoyage du sol en carrelage
- Nettoyage des toilettes
- Époussetage des cloisons, murs, tablettes, portes et sur 1 face intérieure pour les vitrages en façade
- Nettoyage des châssis face intérieure.

Le nettoyage devra être effectué par une entreprise professionnelle à votre charge

Localisation : ensemble du site

3.5 POSTE REVETEMENT DE SOL

3.5.1 SOL PVC

- Application d'un ragréage
- Fourniture et pose d'un revêtement PVC imitation parquet en lames
- Mise en œuvre de lames par encollage
- Traitement bactériostatique et fongistatique
- Epaisseur : 5mm
- Epaisseur d'usure : 0.7mm, poinçonnement résiduel : 0.07mm, résistance à l'usure : T type I.
- Classement d'usage 34-43
- coloris à définir sur présentation d'échantillons



Localisation** : **ensemble de l'agence (Cf. plans de revêtements de sols)

3.5.2 TAPIS DE PROPRETE

Fourniture et pose de 2 tapis type « tuftiguard » au droit de la porte d'entrée public, et des entrées agents au RDC. Compris cadre

Localisation : entrées agents et entrée public (Cf. plans de revêtements)

3.5.3 BARRE DE SEUIL

Fourniture et pose de barres de seuil en acier inox 8/10 profil semi-bombé. Largeur 30 mm, fixation par chevilles et vis acier inox.

Localisation : A chaque changement de revêtement (Cf. plans de revêtements)

3.5.4 MARCHES ESCALIER INTERIEUR

- préparation des supports.
- application d'un ragréage p3 si nécessaire.
- fourniture et pose collée d'un revêtement PVC u4p3 en lames, y compris découpe sur les marches et contre-marches.
- référence : liberty urban 5609 chêne grège.
- fourniture et pose de nez de marche anti dérapant en aluminium à visser.
- bande antidérapante interchangeable. Coloris noir.
- largeur : 53 mm, hauteur de la contre-marche : 31 mm.
- la 1ère et la dernière contre-marche doivent être de coloris constraté.

Localisation : Escaliers intérieurs du

3.5.5 BANDES D'EVEIL DE VIGILANCE

- fourniture et pose collée de bandes d'éveil de vigilance en haut de chaque volée d'escaliers de 3 marches et plus.
- pose à 500 mm du nez de la marche.
- largeur minimale : 60 cm
- le produit est en caoutchouc à relief par nervures ou par pastilles de coloris contrasté avec le sol.

Localisation : Escaliers intérieurs

3.5.6 PROTECTION DE SOL

- protection du sol pvc par film polyane renforcé et scotché sur les joints et aux extrémités.

Localisation : Ensemble de l'agence

3.6 POSTE CARRELAGE

3.6.1 FAIENCE MURALE

- Fourniture et pose d'une faïence murale finition satinée. Coloris à définir sur présentation d'échantillons.
- Pose collée avec des joints blancs y compris toutes sujétions de coupe.
- Dimension : 30 x 30 cm.
- Nettoyage à la fin de la pose à l'aide d'un nettoyant approprié.
- Pose toute hauteur.

Localisation** : **sur le mur du vidoir dans le local ménage (Cf. plans de revêtements)

3.7 POSTE FAUX PLAFOND

3.7.1 DALLES FAUX PLAFOND 600x600

Les faux plafonds seront installés par le bailleur.
- Fourniture et pose de dalles acoustiques démontables de type AMSTROMG dito existant. Prévoir une surface de 20% de l'ensemble des plateaux

- Dimensions des dalles : 600 x 600 mm.
- Epaisseur minimum : 20 mm.

Localisation : l'ensemble des plateaux (Cf. plans de faux plafond)

3.7.2 BARRIERE PHONIQUE

Installation de barrière phonique en laine de roche volcanique revêtue d'un complexe aluminium.
La barrière acoustique s'installe au-dessus des cloisons modulaires entre la dalle fixe et la cloison. Le produit est positionné à la verticale sur l'ossature.

Localisation : Cf. plans de faux plafond

3.8 POSTE MENUISERIE

3.8.1 PLINTHES

- Fourniture et pose de plinthes et de stylobates en aggloméré HD type Médium de 10 mm d'épaisseur et de 10cm de hauteur, compris coupes d'onglet pour angles. Fixation par clouage et collage sur tous supports y compris toutes sujétions de mise en œuvre et de façonnage.

Localisation : sur les nouvelles cloisons créées et ensemble murs périphériques (Cf. plans de revêtement Sol)

3.8.2 BLOC PORTE 93

Fourniture et pose d'un bloc-porte constitué d'un bâti bois, d'une porte en stratifié à âme pleine.
- Béquilles et rosaces.
- Butée de porte vissée au sol.
- Serrure à clé, cylindre sur organigramme.
- Hauteur : 204 cm, largeur : 93 cm
- Réf. : Polyrey chêne horizontal.
- Porte de WC : Garniture avec voyant libre-occupé, coffre bec de cane à condamnation renforcée, ferme porte.
- Butoir de porte à visser, en aluminium, diam corps : 30mm, diam corps + caoutchouc 40mm.
- Pose dans cloison en plaque de plâtre, y compris toutes sujétions de finition

- **supplément pour portes** sur contrôle d'accès :
* Pose de poignées de tirage
* Pose d'un ferme-porte à glissière
* Serrure à rouleaux

Localisation : Portes n° 16 et 29 Cf. plans d'aménagement



3.8.3 ORGANIGRAMME

Fourniture d'un passe-général avec organigramme, système qui permet de hiérarchiser les clés ouvrant toutes les portes du site, par une clé unique de passe-partout.
Localisation : Toutes les portes du site (Cf. plans).

3.8.4 MEUBLE DE CUISINE

MEUBLE CAFETERIA :
L'ensemble sera en finition blanc et plan de travail stratifié
- Fourniture et pose pour l'ensemble :
Plateau et crédence en stratifié coloris à définir sur présentation échantillons y compris découpe pour l'évier.
Portes et faces tiroir en panneau de fibre moyenne densité épaisseur 18mm, revêtu d'un PVC Brillant, intérieur de porte coloris blanc

- **Modules de rangements bas modules largeur 60 :**
1 modules 4 tiroirs, 1 module avec porte en mélaminé sur charnières invisibles compris 2 tablettes réglables en hauteur, 1 meuble évier avec portes largeur 120cm, 1 colonne hauteur 150cm pour 2 fours micro-ondes.

- **Meuble haut composé modules largeur 60 :**
4 modules avec portes en mélaminé sur charnières invisibles ; prévoir 2 tablettes réglables en hauteur.
Localisation : Cf. plans d'aménagement

3.8.5 MUR MOBILE

Fourniture et pose d'un mur mobile avec une porte de 93, finition blanche.
Validation sur plans et présentation d'échantillons, avant mise en œuvre.
Compris toutes sujétions de fixation et de mise en œuvre.
Localisation : Cf. plans d'aménagement

3.8.6 CLAUSTRA

Fourniture et pose de séparation en claustra bois en hêtre massif, formant maille carré 50 x 50 mm, épaisseur des bois environ 25 mm.
Classement au feu M1.
Finition de l'ensemble par vernis satiné à charge du présent lot, compris bouche porage préalable.
Coloris à définir
Localisation : Cf. plans d'aménagement

3.9 POSTE STORES

3.9.1 STORES SCREEN

- Fourniture et pose de stores screen de type Soltis 99-2044 ou similaire,
- Guidage des stores
- Manœuvre par chainette
- Coloris blanc

Localisation : Sur tous les châssis de façades

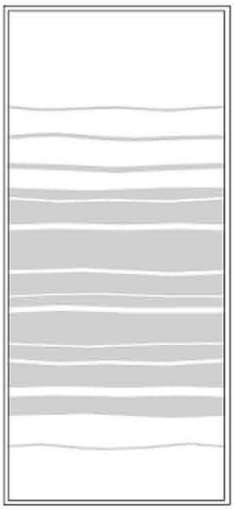
3.10 POSTE VITROPHANIE

3.10.1 VITROPHANIE CLOISONS AMOVIBLES

Fourniture et pose de vitrophanie sur les cloisons amovibles vitrées, selon charte Pôle Emploi ci-dessous.
L'ensemble des plans d'exécutions sera à faire valider avant fabrication et pose.

MOTIF :
> Vitrophanie motif B
● Dimensions : hauteur 1900 mm – Largeur maxi 1180 mm / Découpe adhésif vinyle permanent dépoli / Pose en vitrophanie hauteur 2200 mm (à 300 mm du sol).





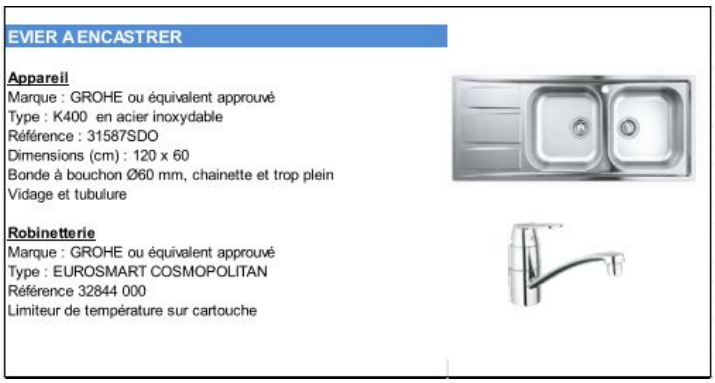
Localisation : Sur l'ensemble des cloisons amovibles vitrées.

3.11 POSTE PLOMBERIE

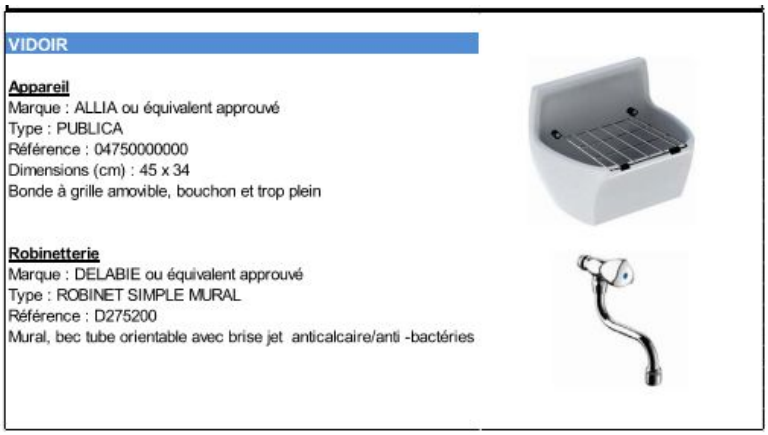
3.11.1 PLOMBERIE

- mise en place et raccordement d'un évier en eau froide/eau chaude avec ballon ECS sous évier dans l'espace détente et évacuation, compris toutes sujétions de mise en œuvre
- mise en place et raccordement d'un vidoir en eau froide/eau chaude avec ballon ECS et évacuation, compris toutes sujétions de mise en œuvre
- attente EU, évacuation fontaine à eau et évier

A) EVIER A ENCASTRER



B) VIDOIR



C) RESEAUX ET EVACUATIONS

L'entreprise prévoira les attentes et les évacuations de la fontaine à eau et de l'évier de l'espace détente avec le raccordement sur les sanitaires existants.

3.12 POSTE SERRURERIE EN OPTION

3.12.1 RIDEAU METALLIQUE

Fourniture et pose d'un rideau métallique à lame pleines avec serrure à canon européen
- tablier : à lames pleine finition RAL dito menuiseries extérieures, épaisseur 6/10ième, coulisses de 60mm finition RAL dito menuiseries extérieures.
- commande : boîte à clé, située à proximité du rideau métallique, NF EN 13241-1, manœuvre de débrayage de secours par tirage direct
- dimensions utiles du rideau : 3390mm x 2480mm de haut
- pose en applique intérieure
- motorisation : motorisé Axial (230 volts)
- compris ossature métallique de décalage de la porte
- et toutes sujétions de mise en œuvre, reprise de plafond

NOTA : ce poste est en option car le propriétaire est susceptible de les installer
Localisation : Porte accès public et personnel

4. BORDEREAU DE PRIX

CF DPGF CI-JOINT